



D3620-Direction de l'urbanisme, de l'architecture, du foncier et de l'habitat-
Politique foncière habitat

DELIBERATION N° D.2026.06.42

du Conseil municipal du 17 juin 2026

Acquisitions et cessions immobilières réalisées par la ville de Versailles.

Bilan de l'exercice 2025.

Date de la convocation : 10 juin 2026
Date d'affichage : 18 juin 2026
Nombre de conseillers en exercice : 53
Secrétaire de séance : M. Wallerand DUBECQ
Rapporteur : M. Alain NOURISSIER

Président : Monsieur François de MAZIERES

Sont présents :

M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE, M. Michel BANCAL, M. Emmanuel LION, M. Jean-Yves PERIER, M. Alain NOURISSIER, Mme Anne-Lys DE HAUT DE SIGY, M. Xavier GUITTON, Mme Emmanuelle DE CREPY, M. Michel LEFEVRE, Mme Sylvie PIGANEAU, M. François DE MAZIERES, Mme Florence MELLOR, M. Eric DUPAU, Mme Nicole HAJJAR, M. Olivier DE LA FAIRE, M. Erik LINQUIER, Mme Marie SEZNEC, M. Steven LAFOSSE-MARIN, Mme Carole FILLEUR, Mme Tess RENDINA-MANCUSO, M. Gwilherm POULLENNEC, M. Pierre ARNAUD, M. Baptiste BOIN, Mme Marie-Christine CLARAZ, Mme Stéphanie DE LUSTRAC, Mme Laetitia HUBERT, M. Laurent LEFEVRE, M. Ali DORGAA, M. Geoffrey LANDRAIN, Mme Marie-Agnes AMABILE, M. Aymeric ANGLES, M. Nicolas FOUQUET, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX, Mme Christine CHARMEIL, Mme Muriel VAISLIC, Mme Coralie BELMER, M. Antoine LEMARCHAND, Mme Evelyn HURE, Mme Marine LALLAU, M. Wallerand DUBECQ, Mme Murielle KERZERHO, Mme Stéphanie LESCAR, Mme Nadia OTMANE TELBA, Mme Marie-Pascale BONNEFONT.

Absents excusés:

Mme Annick BOUQUET (pouvoir à M. Emmanuel LION), M. Philippe PAIN (pouvoir à M. Michel BANCAL), M. Christophe CLUZEL (pouvoir à Mme Marie-Pascale BONNEFONT), Mme Jennifer CASSIN (pouvoir à M. Ali DORGAA), M. Briac DE CHARRY (pouvoir à M. Nicolas FOUQUET), Mme Alaïs SEGUY-COULON (pouvoir à M. Olivier DE LA FAIRE), Mme Agnès CARTIER-MEHEUST (pouvoir à M. Jean-Yves PERIER), M. Wenceslas NOURRY (pouvoir à M. François DE MAZIERES).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2241-1 ;

Vu la délibération n°D.2020.09.72 du 24 septembre 2020 relative à la municipalisation de la rue de l'Espérance appartenant aux propriétaires riverains et à l'Etat afin de l'incorporer dans le domaine public communal ;

Vu la délibération n°D.2021.02.3 du 4 février 2021 relative au levé de servitudes dans le cadre de la réhabilitation du site ayant accueilli le bâtiment Providence ;

Vu la délibération n°D.2022.06.55 du 23 juin 2022 relative à l'opération « Les Allées Providence » située 41/45 rue des Chantiers à Versailles. Constitution d'une servitude de passage piétons et rétrocession d'une voie dénommée « allée de la Providence » au profit de la Ville par la SCCV Versailles Providence ;

Vu la délibération n°D.2023.03.27 du 30 mars 2023 relative à l'opération « Les Allées Providence » située 41/45 rue des Chantiers à Versailles. Délibération rectificative : réduction de l'assiette foncière

de la parcelle BL0464 devant être rétrocédée au profit de la Ville pour la bonne implantation d'une rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite et retrait de 1m² de la parcelle BL0463 ;

Vu la délibération n° D.2023.02.4 du Conseil municipal de Versailles du 16 février 2023 relative à l'acquisition de parcelles situées à La Sablière à Versailles, appartenant à SNCF Réseau dans le cadre de la ligne T13 et de l'aménagement du quartier de Gally – constitution d'une servitude de passage de réseaux au profit de SNCF Réseau et division en volumes de la parcelle BY0092 pour partie ;

Vu la délibération n° D.2024.03.29 du Conseil municipal de Versailles du 14 mars 2024 relative à l'acquisition de parcelles situées à La Sablière à Versailles, appartenant à SNCF Réseau dans le cadre de la ligne T13, à l'euro symbolique – rectification de la délibération n° D.2023.02.4 du Conseil municipal de Versailles du 16 février 2023 ;

Vu la délibération n° D.2024.06.47 du Conseil municipal de Versailles du 20 juin 2024 relative à l'acquisition des parcelles BL0013 et BL0014 situées 11-13 et 15 rue Ploix en vue de reconstituer le foncier perdu par la création de l'ouvrage annexe 24 nécessaire à la réalisation de la ligne 18 du Grand Paris Express ;

Vu la décision du Maire n° d.2024.128 du 30 octobre 2024 par laquelle la ville de Versailles a exercé son droit de priorité pour l'acquisition auprès de l'Etat, propriétaire, de la parcelle cadastrée BL0371 située 93 rue des Chantiers ;

Conformément à l'article L.2241-1 du Code général des collectivités territoriales, le bilan annuel des acquisitions et des cessions réalisées par la ville de Versailles ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec la Ville, doit être présenté au Conseil municipal. C'est l'objet de la présente délibération.

Les opérations foncières réalisées en 2025 par la Ville sont indiquées ci-dessous, dans le dispositif de la délibération.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil municipal :

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,

d'approuver le rapport ci-dessous relatif au bilan des acquisitions et cessions de la ville de Versailles pour l'année 2025, destiné à être annexé au compte administratif de la commune :

- **Pour les cessions** : aucune opération de cession n'a été réalisée en 2025.
- **Pour les acquisitions** :
 - **Acquisition des parcelles cadastrées AM0617, AM0619, AM0621, AM0623 et AM0625 situées rue de l'Espérance à Versailles, dans le cadre de la municipalisation de la voie par transfert de propriété des emprises appartenant aux propriétaires riverains et à l'Etat dans le domaine public communal.**
Par délibération n°D.2020.09.72 du 24 septembre 2020, le conseil municipal a autorisé l'incorporation dans le domaine public communal de la ville de Versailles ces emprises de la rue de l'Espérance en vue de sa municipalisation. Cette acquisition a été consentie à titre gratuit. L'acte de vente a été signé le 28 janvier 2025. Pour rappel, concernant la partie de la rue de l'Espérance appartenant à l'État, l'acte administratif de vente a été signé le 17 juin 2024.
 - **Acquisition des parcelles cadastrées BL0459, BL0484, BL0485, BL0486 et BL0465, appartenant à la SCCV VERSAILLES PROVIDENCE, dans le cadre de l'opération dite « Les Allées Providence » située 41/45 rue des Chantiers à Versailles, relative à la réhabilitation du site Lépine-Providence ayant accueilli le bâtiment Providence appartenant au CCAS.**
Par délibérations n°D.2021.02.3 du 4 février 2021, n°D.2022.06.55 du 23 juin 2022 et n°D.2023.03.27 du 30 mars 2023, le conseil municipal autorise l'acquisition de ces parcelles relative à l'allée de la Providence située 41/45 rue des Chantiers dans le cadre de la réhabilitation du site Lépine-Providence. Le prix de vente est d'un euro. L'acte de vente a été signé le 14 janvier 2025.
 - **Acquisition des parcelles cadastrées BY0101, BY0170, BY0166, BY0167, BY0168, BY0172 et BY0173, situées à La Sablière à Versailles, appartenant à SNCF Réseau, dans le cadre de la ligne T13 et de l'aménagement du quartier de Gally.**
Par délibérations n° D.2023.02.4 du 16 février 2023 et n° D.2024.03.29 du 14 mars 2024, le Conseil municipal a autorisé l'acquisition de ces parcelles situées à La Sablière au prix d'un euro symbolique. L'acte de vente a été signé le 4 novembre 2025 pour la ville de Versailles et le

19 novembre 2025 pour SNCF Réseau.

- **Acquisition de la parcelle cadastrée BL0013, située 11, 13 rue Ploix d'une superficie de 1 278 m², appartenant à la société dénommée SCI JPG 3 A représentée par M. Jean-Pierre Alard, en vue de reconstituer le foncier perdu par la création de l'ouvrage annexe 24 nécessaire à la réalisation de la ligne 18 du Grand Paris Express.**

Par délibération n° D.2024.06.47 du 20 juin 2024, le Conseil municipal a autorisé l'acquisition de cette parcelle au prix de 1 293 000 €. L'acte de vente a été signé le 28 janvier 2025. Concernant la parcelle cadastrée BL0014, située 15 rue Ploix, l'acte de vente a été signé le 30 décembre 2024.

- **Acquisition de la parcelle cadastrée BL0371 d'une superficie de 103 m², située 93 rue des Chantiers, appartenant à l'Etat, dans le cadre des nouveaux locaux de la police municipale située au 93 rue des Chantiers, parcelle cadastrée BL0372.**

Par décision du Maire n° d.2024.128 du 30 octobre 2024, le Maire a exercé son droit de priorité pour acquérir cette parcelle au prix de 740 €. L'acte administratif de vente a été signé le 6 février 2025.

M. le Maire soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil municipal.

Nombre de présents : 45

Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de suffrages exprimés : 53 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité par 53 voix

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.